

DÉCLARATION DU BELIZE À LA SOUS-COMMISSION 3 (2E TOUR)

Le Belize souhaite remercier le Président pour la proposition présentée dans le document PA3-701/20 visant à étendre à 2021 les dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT sur les limites de capture de germon du Sud pour la période 2017-2020* (Rec. 16-07) sur les limites de capture du germon de l'Atlantique Sud qui devaient expirer en 2020 ; et exprimer notre soutien à l'adoption de cette proposition.

Le Belize souhaite également exprimer son intention de reporter à 2021 sa sous-consommation de 2019, conformément au paragraphe 4(a) de la Rec. 16-07. Étant donné que la sous-consommation du Belize de 2019 a dépassé 25% de son allocation de quota initial de 250 t, le Belize souhaiterait reporter à 2021 62,5 t de sa sous-consommation de 2019.

En outre, le Belize souhaiterait également demander à être pris en considération pour l'allocation de toute sous-consommation restante conformément au paragraphe 4(b) et/ou (c) de la Rec. 16-07, le cas échéant, pour compléter son allocation initiale de quotas.